

Pôle Technique de Rénovation Urbaine, à

TERRAPAVA
Avenue saint Jean
83170 Brignoles

ACCORD ou PERMISSION DE VOIRIE N°2026 - 001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande présentée en date du 16 décembre par TERRAPAVA pour la réalisation des travaux suivants sur le domaine public, ouverture des fouilles sur la chaussée et insertion en limite de propriété, Rue Paul Cornu au Cannet des Maures (Var),

La commune du Cannet des Maures représentée par son Maire,
Monsieur Jean-Luc LONGOUR,

AUTORISE

L'entreprise TERRAPAVA qui exécutera des travaux d'ouverture des fouilles sur la chaussée,

Le découpage du trottoir de la chaussée devra être exécuté à la scie à disque ou par tout autre matériel performant permettant d'apporter une découpe soignée et rectiligne.

La tranchée sera remblayée en graves non traitées 0/20, compactées mécaniquement par couches successives de 0,20 m au maximum jusqu'à l'obtention d'une densité égale à 95 % de celle mesurée à l'optimum Proctor normal.

La réfection définitive de la tranchée sera réalisée par l'application d'un enrobé noir et rouge sur trottoir 0.10 à chaud de 5 cm d'épaisseur sur la largeur totale de la tranchée.

L'entreprise devra impérativement procéder à l'évacuation des déblais issus des terrassements et au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Aucune zone de stockage des résidus du chantier ne sera tolérée.

L'entreprise effectuant les travaux sur le domaine public sollicitera l'arrêté de circulation auprès de la mairie du Cannet des Maures.



L'entreprise TERRAPAVA demeure seule responsable des accidents occasionnés du fait des travaux, des accidents ou dommages résultant d'un remblaiement défectueux des tranchées d'une exécution défectueuse.

La durée de cette responsabilité est limitée à 2 ans à dater des remblaiements.

Fait à : Le Cannet des Maures, le 07 janvier 2026,

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué au pôle technique de rénovation urbaine,
André DEL PIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Del Pia', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.